



## BUREAU DU 5 JUILLET 2023 à Sainte-Marie-du-Mont

Secrétaire de séance : Pierre AUBRIL

### DÉLIBÉRATION

**B 2023/07 Fonction publique – Personnel titulaire et stagiaire de la Fonction Publique Territoriale – Création d'un poste permanent à temps complet (35H00/35H00) de conservateur(trice) de la Réserve naturelle nationale du domaine de Beauguillot sur le grade de technicien principal de 1ère classe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023**

Le Bureau du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 5 juillet 2023 à la Réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot à Sainte-Marie-du-Mont, sous la vice-présidence de Patrick THOMINES.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 28 juin 2023 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

#### Étaient présents :

##### *Avec voix délibérative*

##### *Pour le Conseil régional*

Marianne **ROZET**

##### *Pour les Conseils départementaux*

Benoît **FIDELIN**, Martine **LEMOINE**, Patrick **THOMINES**

##### *Pour les Communautés de Communes*

Anne **HÉBERT** (CC Côte Ouest Centre Manche)

##### *Pour les communes*

Pierre **AUBRIL** (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel **GREEN** (Isigny-sur-Mer) Aurélien **MARION** (Appeville), Yann **MOUCHEL** (Varenguebec), Jean-Marie **POULAIN** (Montsenelle), Gérard **TAPIN** (Marchésieux), Valérie **TORTEL** (Gorges)

#### Étaient excusés :

##### *Pour le Conseil régional*

Malika **CHÉRIÈRE** (*démission*), JEAN Antoine, Valérie **LAISNEY**, Pascal **MARIE**, Florence **MAZIER**

##### *Pour les Conseils départementaux*

Maryse **LE GOFF**, Françoise **LEROSSIGNOL** (*démission*), Hervé **MARIE**

##### *Pour les Communautés de Communes*

Jean-Claude **COLOMBEL** (CC de la Baie du Cotentin), Mireille **DUFOUR** (CC Isigny Omaha Intercom)

##### *Pour les communes*

Laurent **HUET** (Saint-Sauveur-Villages)

#### Étaient également présents :

*Pour le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin*

Denis **LETAN**, Jean-François **ELDER**

Soit un quorum de 12 membres sur 23.



## MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

**B 2023/07 Fonction publique – Personnel titulaire et stagiaire de la Fonction Publique Territoriale – Création d'un poste permanent à temps complet (35H00/35H00) de conservateur(trice) de la Réserve naturelle nationale du domaine de Beauguillot sur le grade de technicien principal de 1ère classe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023**

Vu le code générale de la Fonction Publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,  
Vu le tableau des emplois,

Le conservateur de la Réserve naturelle nationale du domaine de Beauguillot, ayant fait valoir ses droits à la retraite,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent à temps complet (35H00/35H00) de conservateur(trice) de la réserve Naturelle Nationale du domaine de Beauguillot sur le grade de technicien principal de 1ère classe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023,

Le Vice-Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'origine délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L332-8, 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°.

En l'occurrence, la création d'un emploi permanent à temps complet (35H00/35H00) de conservateur(trice) de la réserve Naturelle Nationale du domaine de Beauguillot sur le grade de technicien principal de 1ère classe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 afin de mettre en œuvre le plan de gestion dont il/elle assure la rédaction et l'évaluation annuelle, à mi-parcours et finale.

A ce titre il/elle veille à ce que les objectifs assignés à ce document soient bien intégrés dans les politiques publiques présentes sur ce territoire et notamment la charte du Parc Naturel Régional, les documents d'objectifs des sites Natura 2000...

Les candidats devront justifier du niveau d'études, des diplômes et/ou de l'expérience professionnelle nécessaires au poste considéré.

### ***Le Bureau du Parc après en avoir délibéré :***

- **CRÉE** un poste permanent à temps complet (35H00/35H00) de conservateur(trice) de la réserve Naturelle Nationale du domaine de Beauguillot sur le grade de technicien principal de 1ère classe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023. L'agent sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire au grade de technicien principal de 1ère classe et le régime indemnitaire y afférent.
- **ADOpte** les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi au budget 2023.
- **AUTORISE** le vice-président à signer tous les documents y afférents.

***ADOPTÉ à l'unanimité***

**Pour extrait certifié conforme  
Transmis en préfecture le 18 juillet 2023**

**Patrick THOMINES  
Vice-président du Parc naturel régional  
des Marais du Cotentin et du Bessin**

**PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS  
DU COTENTIN ET DU BESSIN**  
3 Village Ports d'Ouve - BP 137  
Saint-Côme-du-Mont  
50500 CARENTAN-LES-MARAI  
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr

Accusé de réception en préfecture  
050-255002552-20230705-DELIB\_B2023\_07-DE  
Date de télétransmission : 18/07/2023  
Date de réception préfecture : 18/07/2023